

Procédure de demande d'autorisation de transport de corps à l'étranger ou laissez-passer mortuaire (pays signataires de l'accord de BERLIN ou de STRASBOURG)

L'autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain ou d'un Département d'outre-mer est délivrée par le Préfet, dans les conditions prévues à l'article R.2213- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorisation de transport de corps est délivrée sur présentation des documents suivants :

- le formulaire dûment complété
- la demande d'autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- le certificat de décès délivré par le médecin
- l'acte de décès délivré par la mairie
- l'autorisation de fermeture du cercueil délivré par la mairie
- l'attestation de non-contagion délivrée par un médecin
- la pièce d'identité de la personne défunte
- La copie de l'arrêté d'habilitation de l'opérateur funéraire

ATTENTION

Vérifier auprès des ambassades, certains pays demandent en plus :

- la traduction de toutes les pièces du dossier en anglais (*s'adresser auprès du tribunal*)
- une apostille sur l'acte de décès, l'autorisation préfectorale originale
- des droits de Chancellerie

[Article R2213-22](#) : Modifié par Décret n°2006-938 du 27 juillet 2006 - art. 1 JORF 29 juillet 2006

Lorsque le corps est transporté en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer, l'autorisation est donnée par le préfet du département où a lieu la fermeture du cercueil.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE LAISSEZ PASSER MORTUAIRE OU D'AUTORISATION DE TRANSPORT DE CORPS
EN DEHORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN**

A retourner par mail à la sous-préfecture d'Antony sp-police-administrative-antony@hauts-de-seine.gouv.fr

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Représentant légal de l'entreprise de pompes funèbres ou de la régie :

Habilitéée sous le numéro :

Dûment mandaté(e) par la famille du défunt, sollicite l'autorisation de transporter en cercueil présentant les conditions d'étanchéité requises par la réglementation en vigueur le corps de :

Nom, prénom du défunt :

Décédé(e) le : à :

Mise en bière prévue le : à (nom de la commune)

Transport : Prévu le :

Par voie routière de (commune de départ) :

En véhicule funéraire habilité immatriculé :

Puis

- Par voie aérienne (indiquer le n° de vol)
 Par bateau
 Par route

via (premier poste de frontière ou aéroport de départ) :

À (commune de destination et pays) :